

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

À 20 H 30

Présents : DANES Richard, DORBES Jean-Luc, BOULOUCHE Jean-Denis, LABOULAIS Jean-Pierre, ABADIE Christophe, MIATTO Marc, CALLEDE Maud, TRIPIER-MONDANCIN Odile, BARTHEROTTE Carole.

Absents : ANTONIOTTI Aurélie (pas de pouvoir), CASTEL Alain (pouvoir à Maud CALLEDE), BEZIAUD Pascale (pouvoir à Carole BARTHEROTTE), GISTAIN André (pouvoir à Jean-Pierre LABOULAIS), LECUSSAN Corinne (pas de pouvoir).

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20 H 40

1. Approbation du dernier compte rendu

Cf. annotations papier.

2. Comptes rendus de réunions

Pôle emploi : suite à l'arrêté du 1^{er} mars 2017 pour les CAE la prise en charge est passée de 75% à 55%.

PLU : suite à la réunion avec les membres de la commission travaux, Mme SERVAT, du bureau d'étude SARL PAYSAGES, a contacté les promoteurs pour connaître leurs projets d'urbanisation et a fait la conclusion qu'elle recommande la réalisation de 10 logements par hectare.

3. Modification des statuts du SMDEA 09 – 2017/018

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère, pour la compétence "eau potable", au SMDEA 09 pour une partie de son territoire et pour l'autre partie au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

Cependant, cela n'est pas matérialisé dans les statuts du SMDEA 09, qui doit procéder à une modification statutaire en ce sens.

Il convient donc de délibérer afin de préciser les limites territoriales de l'exercice de la compétence "eau potable" pour chacun des gestionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité atteste adhérer pour l'eau potable : (voir carte ci-jointe)

- au SMDEA 09 pour toute la zone des coteaux,
- au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch pour tout le reste du village y compris le quartier des Quarts.

4. Suppression du poste des services techniques à 23 heures – Création d'un poste technique à 28 heures – 2017/019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'adjoint technique 2^{ème} classe lui exposant son souhait d'occuper son poste à 28 heures hebdomadaires au lieu de 23 heures actuellement.

Monsieur le Maire précise qu'il a transmis ce courrier au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne.

Il présente au Conseil Municipal la réponse du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 20 avril 2017 à savoir :

- un avis favorable pour le passage de l'adjoint technique à 28 heures,
- un avis favorable pour la suppression du poste d'adjoint technique à 23 heures,
- un avis favorable pour la création d'un poste d'adjoint technique à 28 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- d'accepter la demande de l'adjoint technique 2ème classe,
- de supprimer le poste d'adjoint technique 2ème classe à 23 heures,
- de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe à 28 heures au 1er mai 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Questions diverses

- Mme GISTAIN a signalé la panne du robot ménager qui râpe les légumes : le conseil municipal signale que la commande du nouvel appareil sera faite dès demain.
- Mr BOULOUCH informe que la Banque Postale accorde un taux de 0,75 % pour le prêt relais TVA.

Séance levée à 21 h 40.